

DAVRON

LES P'TITS ECHOS DE LA VIE MUNICIPALE



N°5 - 2016
SEPTEMBRE

Spécial Finances

Chères Davronaises,
Chers Davronais,

Comme je vous l'avais annoncé dans le dernier numéro des Echos du Village, voici, avec quelques semaines de retard, le numéro spécial Finances des P'tits Echos.

A travers ce numéro, l'équipe municipale a souhaité vous présenter les données budgétaires de notre commune, mais également celles de la Communauté de Communes Gally-Mauldre et du Département des Yvelines.

Concernant le budget de Davron, nous vous présentons et expliquons, dans une totale transparence, les différents postes et les impacts des principaux projets sur notre budget.

Comme vous pourrez le constater, à l'instar de l'année passée, l'équipe municipale a fait le choix de ne pas augmenter la part communale des impôts (taxes foncières, taxe d'habitation) afin de ne pas alourdir d'avantage les fortes augmentations déjà imposées par l'Intercommunalité et le Département. Néanmoins, malgré la baisse des différentes ressources, la maîtrise de notre budget et la recherche systématique de financements extérieurs nous permettent de rester actifs et d'avancer sur nos différents projets.

Vous trouverez également, en résumé, les choix et les contraintes qui ont conduit le Département à ap-



pliquer, pour cette année, une si forte augmentation d'impôt. Pour compléter votre information sur la politique budgétaire du Département, vous pourrez consulter sur le nouveau site de Davron un document beaucoup plus précis. C'est en effet, avec plaisir, que je peux vous annoncer la mise en ligne dans les prochains jours du nouveau site internet de notre Commune. Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

Je profite enfin de cette tribune pour vous indiquer que pendant le mois d'août, comme certains l'ont sûrement déjà constaté, nous avons pu, grâce à une très bonne opportunité qui n'a rien coûté à la Commune, remettre entièrement en état le chemin communal qui part de la Croix Saint-Jacques jusqu'à l'activité équestre « Les Bêtes à taches ».

Nous essayerons dans la mesure du possible de saisir d'autres opportunités de ce genre afin de poursuivre la réflexion d'autres chemins communaux.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne reprise.

Damien GUIBOUT
Maire de Davron



Comprendre le budget communal

Évolution de quelques postes depuis 2011.

FONCTIONNEMENT :

Évolution de l'épargne.

| | RECETTES | DÉPENSES | EXCÉDENT |
|--------|-----------|-----------|------------|
| 2011 | 351 493 € | 319 815 € | + 52 678 € |
| 2012 | 380 164 € | 319 169 € | + 60 995 € |
| 2013 | 310 136 € | 293 328 € | + 16 808 € |
| 2014 | 297 865 € | 281 311 € | + 16 554 € |
| 2015 | 319 612 € | 263 113 € | + 56 499 € |
| 2016 * | 322 800 € | 284 800 € | + 38 000 € |

* (budget primitif)

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

(D.G.F) versée en recettes par l'État pour le transfert de compétences au profit des communes : en baisse.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

| | | |
|------|----------|-----------|
| 2011 | 43 929 € | |
| 2012 | 42 923 € | - 1 006 € |
| 2013 | 41 243 € | - 1 680 € |
| 2014 | 37 133 € | - 4 110 € |
| 2015 | 31 746 € | - 5 387 € |
| 2016 | 26 688 € | - 5 058 € |

soit - 17 241 € / 2011

FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE (F.P.I.C) en dépenses

communales jusqu'en 2014 puis repris par le budget de la communauté de Communes. Ce fonds est versé par les communes les plus riches aux communes les plus pauvres. Le montant est fixé par l'État : en hausse.

FONDS DE PÉRÉQUATION INTER COMMUNALE ET COMMUNALE

| | | |
|------|----------|-----------|
| 2011 | Néant | |
| 2012 | 2 993 € | + 2 993 € |
| 2013 | 4 703 € | + 1 710 € |
| 2014 | 11 006 € | + 6 303 € |
| 2015 | 14 258 € | + 3 252 € |

pris en charge par la Communauté de Communes

| | | |
|------|----------|-----------|
| 2016 | 20 426 € | + 6 168 € |
|------|----------|-----------|

pris en charge par la Communauté de Communes

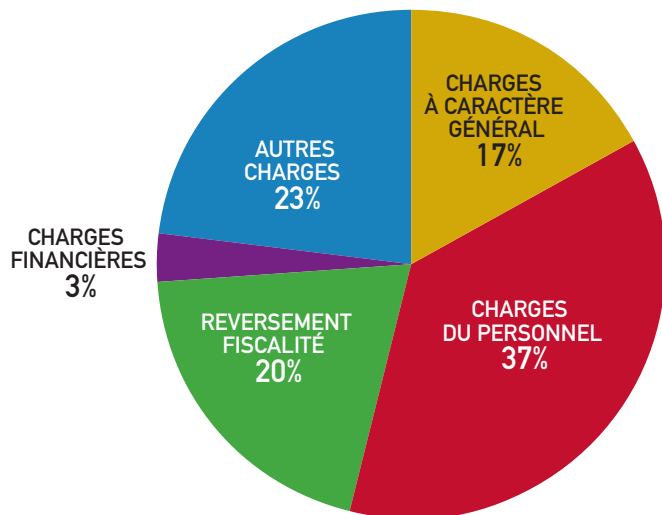
CONTRIBUTIONS DIRECTES : elles correspondent aux prélèvements des 3 taxes, habitation, foncière bâtie et non bâtie :

RECETTES DES 3 TAXES

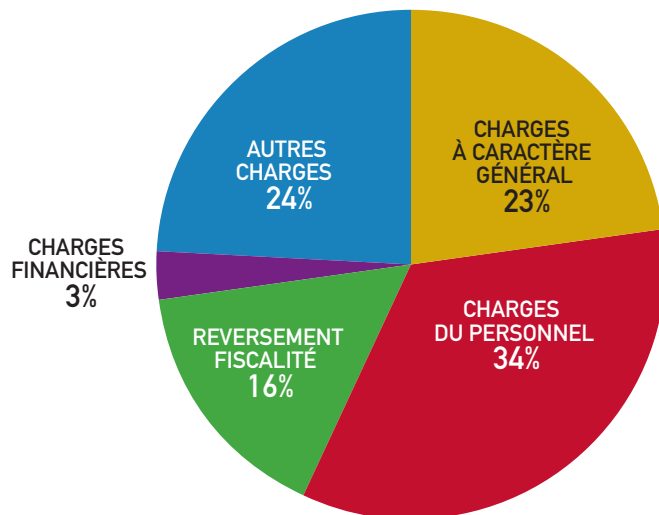
| | | |
|------|-----------|----------------------------|
| 2011 | 130 429 € | |
| 2012 | 141 075 € | + 10 646 € |
| 2013 | 153 648 € | + 12 573 € |
| | | (correction taux TEOM) |
| 2014 | 152 396 € | - 1 252 € |
| | | (taux inchangés) |
| 2015 | 142 451 € | - 9 945 € |
| | | (transfert FPIC à la CCGM) |
| 2016 | 144 000 € | + 1 549 € |
| | | (taux inchangés) |

JE DÉCLARE
OUVERTE LA SÉANCE
SUR LE BUDGET...





DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016

Données financières 2015

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement, hors opérations patrimoniales spécifiques à 2015 (1), s'élèvent à 228 574 €, en baisse de 18,7% par rapport à 2014.

On observe en 2015 une baisse de 24,1 % des charges du personnel due à la vacance pendant quelques mois du poste d'agent technique et au recrutement de deux employés municipaux bénéficiant de contrats aidés. Le transfert à la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM) de la charge du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), a allégé définitivement les dépenses annuelles de la commune de 10,5 K€. Enfin les charges à caractères général ont diminué de 8,4 % (impact sur une année complète de la fermeture de l'école) et nos dotations aux amortissements ont baissé de 7 000 €.

Des recettes de fonctionnement, hors opérations patrimoniales spécifiques à 2015(1), s'élèvent à 285 073 €, en baisse de 4,3 % par rapport à 2014

Le recul des recettes s'explique par la baisse de la taxe additionnelle perçue sur les droits de mutation des opérations immobilières, par la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat et par la baisse de 9 000 € des impôts locaux, destinée à compenser la hausse des impôts de la CCGM liée au transfert du FPIC à l'interco. Ces baisses ont été partiellement compensées par la perception de l'aide de l'état dans le cadre des contrats aidés du personnel communal.

(1) Les opérations patrimoniales spécifiques à 2015 (cf. budget d'investissement) impactent pour le même montant (34 537 €) les dépenses et recettes de fonctionnement.

| | |
|---|----------|
| Excédent de fonctionnement reportable au 01.01.2015 : | 22 670 € |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 : | 56 499 € |
| Excédent de fonctionnement reportable au 31.12.2015 : | 79 169 € |

Sur ces 79 169 €, 50 000 € ont été transférés au budget d'investissement pour financer les projets de 2016.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement, hors opérations patrimoniales spécifiques à 2015, s'élèvent à 210 418 €

- 25 730 € ont été affectés au remboursement de la dette,
- 5 162 € à la révision du zonage d'assainissement,
- 15 698 € à des équipements : 4 310 € rénovation du terrain de foot ; 994 € achat des bornes canines ; 2 200 € achat d'un véhicule communal ; 1 231 € achat d'un ordinateur ; 1 647 € installation compteurs de la micro-crèche ; 730 € achat d'un désherbeur thermique ;
- 163 828 € ont été consacrés à la rénovation de l'ancienne agence postale.

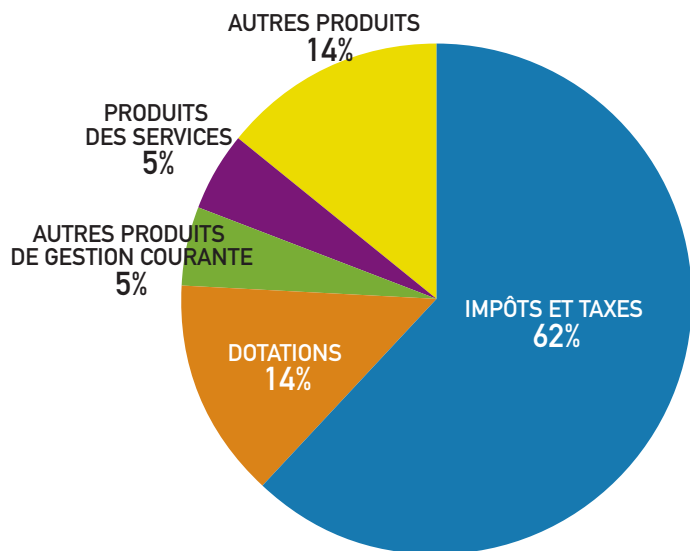
Ces dépenses ont été financées par :

- l'excédent de fonctionnement de 2014 (32 000 €),
- le remboursement de la TVA 2013 (24 852 €),
- la taxe d'aménagement 2015 (10 415 €, liés aux demandes d'urbanisme),
- une subvention de l'Agence de l'Eau pour la révision du zonage d'assainissement (3 488 €),
- par l'emprunt de 200 000 € de l'agence postale tiré à hauteur de 140 000 € en 2015.

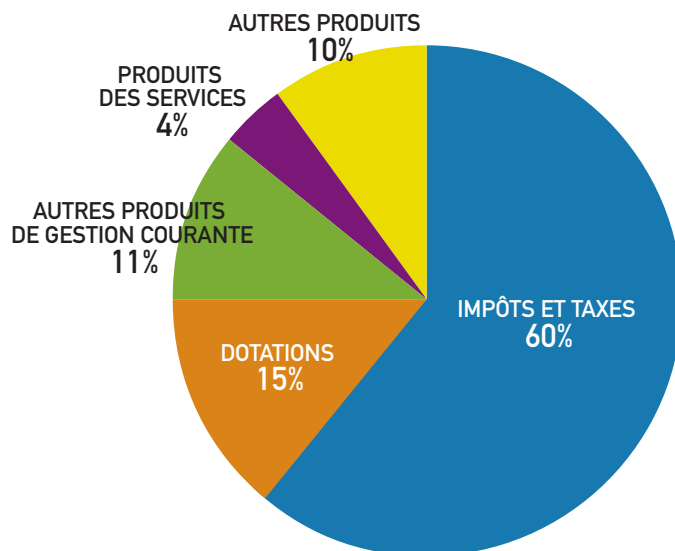
Par ailleurs, suite à la fermeture de l'école, la commune a cédé en 2015 des équipements scolaires à la commune de Crespières et à un particulier. Elle a également vendu à la société Cap Seine, propriétaire du grand hangar agricole à l'entrée de notre commune, le terrain communal qui bordait sa parcelle et sur lequel empiétait régulièrement le flux de camions de céréales. Ces opérations ont généré un produit net de 33 395 €.

| | |
|--|-----------|
| Excédent d'investissement reportable au 01.01.2015 : | 12 343 € |
| Résultat d'investissement de l'exercice 2015 : | 33 732 € |
| Excédent d'investissement reportable au 31.12.2015 : | 46 075 €. |

L'autofinancement dans le budget d'investissement s'élèvera en 2016 à 96 075 € (50 000 € + 46 075 €).



RECETTES DE
FONCTIONNEMENT 2015



RECETTES DE
FONCTIONNEMENT 2016

Budget primitif 2016

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : 322 800 €

Le budget de fonctionnement 2016 se caractérise par les éléments suivants :

- Un niveau des dépenses réelles globalement stable : des dépenses à caractères générales contenues ; des dépenses du personnel en deçà d'un niveau normal du fait des deux contrats aidés toujours en vigueur cette année ;
- Un virement au budget d'investissement de 2017 provisionné à hauteur de 38 000 €.
- Des recettes fiscales stables du fait l'absence d'augmentation du taux des impôts communaux ;
- La poursuite de la baisse de la dotation de l'état qui passe de 31 745 € à 26 688 € (37 133 € en 2014)
- Une hausse significative des « Autres produits de gestion courante » liée aux revenus des locations (ceux de la micro-crèche sur une année pleine et ceux de l'ancienne agence postale à compter de septembre)

Ainsi, en 2016, malgré la baisse des aides de l'état et un léger recul des recettes fiscales, les revenus des locations devraient permettre de dégager un excédent de fonctionnement satisfaisant.

BUDGET D'INVESTISSEMENT : 478 800 €

Le budget d'investissement 2016 est alloué à la finalisation des projets commencés ou prévus en 2015 :

La rénovation de l'ancienne agence postale en habitation : Il reste environ 60 000 € de travaux pour ce projet financé par un emprunt de 200 000 € sur 20 ans dont le remboursement sera assuré par la perception des loyers.

La rénovation de terrain de football communal : En 2016, la remise en l'état du terrain sera complétée par la mise en place d'une haie végétale pour sécuriser le terrain et de nouveaux buts réglemen-

taires. (2 000 €). Nous rappelons que ce projet bénéficie d'une subvention de 2 206 € de notre député, David Douillet, octroyée dans le cadre de sa réserve parlementaire.

La rénovation de la voirie dans le cadre du programme triennal 2012-2015 :

L'enveloppe des travaux s'élève à 127 820 HT. Elle est financée à hauteur de 70 % par le Conseil départemental des Yvelines et à hauteur de 10 % par la réserve parlementaire d'Alain Gournac, sénateur des Yvelines. Un emprunt de 3 ans sera contracté pour pallier au décalage de trésorerie entre les travaux et la perception des subventions et du remboursement de TVA.

ET À LA RÉALISATION DE NOUVEAUX PROJETS :

Les travaux réalisés via le programme triennal seront complétés par la **rénovation d'une partie de la rue de Wideville** (à hauteur du n°40 au n°46). Il s'agit d'une enveloppe de travaux de 26 000 € HT financée par une réserve parlementaire de 10 000 € de notre député, David Douillet.

La rénovation de l'Assainissement Non Collectif : Dans le projet de rénovation des installations d'ANC, la Commune n'a qu'un rôle de Maître d'Ouvrage et d'intermédiaire financier entre les prestataires, les financeurs (l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil départemental) et les administrés concernés. Cette opération, à son issue, sera sans conséquences financières sur les comptes de la Commune. Cependant en 2016 la Commune fera une avance de trésorerie, soit 20 000 €.

AUTRES INVESTISSEMENTS 2016 :

- la refonte du site internet de Davron, qui sera mis en ligne en septembre 2016 ;
- le changement de certaines fenêtres du RDC de l'Hôtel de Ville, si l'ensemble des subventions demandées sont obtenues ;
- la rénovation des sanitaires attachés aux salles d'activités de la mairie (anciens sanitaires pour tout petits de l'école), subventionnée à hauteur de 70 % par la réserve parlementaire d'Alain Gournac, sénateur des Yvelines.

La communauté de Communes Gally-Mauldre

La C.C. Gally Mauldre (CCGM) entame en 2016 sa quatrième année d'existence. Si le Code général des collectivités territoriales a imposé aux communes de se regrouper au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (E.P.C.I.), la CCGM n'est pas seulement qu'une entité territoriale supplémentaire. Progressivement, elle développe des services et des mutualisations utiles aux administrés.

→ Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), élément fondateur de notre intercommunalité, est un outil indispensable pour le développement économique, la préservation et la valorisation de notre territoire.

→ La C.C.G.M. reste une structure de taille raisonnable (23 000 habitants) permettant aux 11 communes qui la composent de garder une certaine autonomie.

→ La C.C.G.M. permet une mutualisation dans les compétences transférées :

- **Aménagement de l'espace** : pôle instructeur des autorisations du droit des sols à Feucherolles (fonctionnement et personnel) ;
- **Protection et mise en valeur de l'environnement** : 4 communes gérant directement leur collecte des déchets voient leur coût diminué. En 2019, fin du contrat, les 7 autres communes dont Davron souhaitent sortir du SIEED dont les coûts ont fortement augmenté pour gérer en direct la collecte des déchets, mutualiser le marché pour obtenir des économies ;
- **Culture, sports et loisirs** : exploitation du cinéma de Maule (tarif identique pour tous les habitants), la gestion de l'accueil des centres loisirs ;
- **Action sociale** : aide à domicile et portage des repas aux personnes âgées ;
- **Transports et déplacements** : mise à disposition d'un minibus, mutualisation du transport à la demande à travers la réorganisation du service de transport attendue par les habitants et qui est en cours d'étude.
- **Groupements de commandes** :
 - Mis en place : service de transport en autocar avec chauffeur ;
 - En cours : restauration scolaire ;
 - A venir nettoyage de la voirie, éclairage public, assurances, contrats de maintenance.
- **Fibre optique** : la CCGM a adhéré au syndicat « Yvelines numérique » pour le déploiement du très haut débit sur son territoire. La montée en débit à Davron est prévue en 2020.

Le 7 avril notre Communauté a voté son budget. Comme toutes les collectivités locales, elle doit faire face à une diminution massive des dotations de l'État.

BUDGET 2015

| | RECETTES | DÉPENSES | DÉFICIT/ EXCÉDENT |
|----------------|----------------|----------------|----------------------|
| FONCTIONNEMENT | 8 406 509,48 € | 7 779 085,97 € | + 627 423,51 € |
| INVESTISSEMENT | 140 408,80 € | 214 947,75 € | - 74 538,95 € |

L'excédent de l'année 2015 de 627 423,51 € a été affecté au budget 2016 ainsi : investissement : 352 423,51 €, fonctionnement : 275 000,00 €

BUDGET 2016

| | |
|------------------|----------------|
| Fonctionnement : | 8 746 857,00 € |
| Investissement : | 476 838,00 € |

Il est fortement contributeur du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (F.P.I.C) (voir article sur le budget communal) qui est reversé à l'Etat

| F.P.I.C | 2016 | 2017 | 2018 |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Total parts communes | 463 109 | 826 739 | 869 060 |
| dont part Bazemont | 86 611 | 88 297 | |
| Part CCGM | 1 289 324 | 1 289 324 | 1 289 324 |
| Ensemble intercommunal | 1 752 433 | 2 116 063 | 2 158 384 |

Cette prise en charge du FPIC permet à la Communauté d'encaisser en 2016 une dotation d'intercommunalité d'un montant de 60 000,00 € et de soulager le budget 2016 de Davron d'une dépense de fonctionnement de 20 426 €.

Taux de fiscalité

En 2016, compte tenu de la hausse du FPIC et des baisses de dotations le besoin de financement s'élève à 269 000,00 €. Il sera financé par une hausse de 15% de la fiscalité additionnelle sur les ménages (243 K€) et une hausse de 3% du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (26K€). Les taux sont fixés comme suit :

| | 2016 | 2015 |
|-------------------------------------|--------|-------|
| Taxe d'habitation | 1,89% | 1,65% |
| Taxe foncière propriétés bâties | 1,65% | 1,44% |
| Taxe foncière propriétés non bâties | 7,72% | 6,74% |
| Cotisation Foncière des Entreprises | 21,54% | |

Pour les davronais, la hausse moyenne (TH + TFPB) devrait se situer autour de 30 €.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le taux pour Davron est de 8,22% (8,31% en 2015). A la demande des Maires, le Syndicat Intercommunal de l'Enlèvement et d'Élimination des Déchets (S.I.E.E.D) a stoppé l'augmentation de la taxe engagée depuis 2 ans.

Le département des Yvelines

BUDGET 2016

Le Département des Yvelines s'est toujours illustré par une gestion exemplaire de son budget :

- Fiscalité la plus basse
- Niveau d'endettement le plus faible de France
- Une dépense de fonctionnement par habitant inférieure d'un tiers à celle des départements franciliens.

Mais entre l'augmentation contrainte des dépenses sociales et la baisse des dotations de l'Etat, Pierre Bédier Président du Conseil départemental constate que « le compte n'y est plus ». C'est dans un contexte extrêmement pénalisant que le budget a été préparé :

| | 2013 | 2017 |
|---|--------|--------|
| Dotations de 145 M€ | 13 M€ | |
| Fonctionnement en baisse | | |
| Péréquations (redistribution des recettes vers les autres départements) en hausse | 14 M€ | 40 M€ |
| Dépenses sociales en hausse | 194 M€ | 232 M€ |

La conséquence est l'augmentation inévitable des impôts, non pour financer les dépenses courantes mais pour pouvoir poursuivre



dans les cinq ans à venir les investissements dans les collèges, le numérique, le logement et les transports.

La taxe départementale passera dans les Yvelines de 7,58% en 2015 à 12,58 en 2016 soit une augmentation moyenne pour les familles de 150 €. Le département restera, cependant, le plus économe de France.

NOUVELLE AGENCE À FEUCHEROLLES

Feucherolles Immobilier

VENTE - LOCATION - ESTIMATION

A côté de l'Espace Joe Dassin : 2 place du 18 juin 1940
78810 Feucherolles - Tél. : 01 30 43 04 07 - 06 76 57 75 86
www.feucherollesimmobilier.com



LES FERMES DE GALLY

LE MARCHÉ • L'ÉPICERIE • LE CAFÉ

3 UNIVERS SOUS LE MÊME TOIT
POUR FAIRE SES COURSES COMME NULLE PART AILLEURS



Le Marché, L'Épicerie
Du lundi au samedi de 9h à 20h
et le dimanche de 10h à 19h
gallyfeucherolles@gally.com
01 30 54 54 54

Le Café
Tous les jours de 10h à 18h
cafegallyfeucherolles@gally.com
01 30 54 60 60

20 rue des Petits Prés
78810 Feucherolles

lesfermesdegally.com